Image not found or type unknown

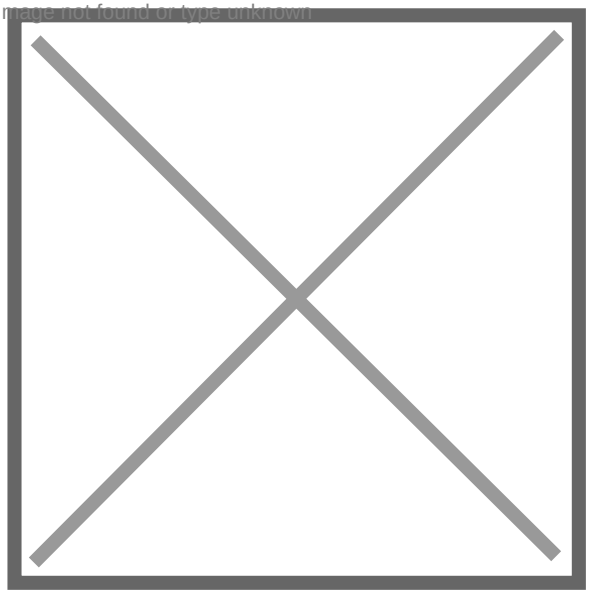

laisser ma part de la maison lors d'un divorce

Par **phil38000**, le **04/06/2020** à **11:30**

Bonjour

d'un commun accord nous avons prévu de divorcer malheureusement apres 37 ans de mariage,mon épouse ayant un faible revenu, je suppose donc qu'elle benificiera d'une indeminté compensatoire, celle ci peut etre elle d'ordre materiel, c'est a dire que je lui laisse ma part de la maison qui est déja payé, et surement beaucoup plus d'ailleurs vu les années de mariage (du coup c'est moi qui me retrouvera avec un faible revenu)

cela est'il possible ou je serais obligé de vendre pour lui laisser l'argent , si oui quelle sont les démarches à effectuer

merci

Par **amajuris**, le **04/06/2020** à **15:22**

bonjour,

quel type de divorce avez-vous choisi ?

la prestation compensatoire n'est pas obligatoire, elle doit être demandée par un des conjoints .

la donation de vos droits dans la maison devra faire l'objet d'un acte notarié.

voir ce lien : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159

vos avocat devraient vous aider, vous les payer pour cela.

salutations

Par **phil38000**, le **04/06/2020** à **16:45**

nous avons opté pour un divorce à l'amiable

concernant l'indemnitée compensatoire , celle ci lui sera automatiquement conseillée etant donné son faible revenu environ 900€ par mois et moi 2400.

je verrais donc avec l'avocat pour voir pour laisser ma part de la maison, mais vu les années de mariage et son revenu, je pense que je vais devoir payer beaucoup plus

merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **04/06/2020** à **18:16**

bonjour,

le divorce à l'amiable, cela n'existe pas, je pense que vous avez choisi le divorce par consentement mutuel dont vous trouverez les caractéristiques dans le lien indiqué dans mon message précédent.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés